

J'avais acheté les billets pour mon conjoint et moi-même le 20 avril 2010 en gare de Dinan. Lors du trajet retour, en montant dans le train, voyant que les places figurant sur le billet étaient occupées nous avons informé le contrôleur et celui-ci nous a fait remarqué que la date ne correspondait pas : en effet le billet était daté du 14, soit le lendemain de notre trajet. Une erreur de date tout à fait involontaire puisque je travaille le lundi et que je devais donc rentrer obligatoirement le dimanche soir. Le contrôleur m'a donc expliqué qu'il devrait me refaire de nouveaux billets ce que j'ai accepté bien entendu.

Après l'arrêt du Mans, le contrôleur s'est donc présenté à nouveau comme convenu pour procéder à la vente des titres de transport pour un montant de 167 euros. Je lui ai donc remis un chèque de ce montant ainsi que ma pièce d'identité (le permis de conduire). J'ai rédigé ce chèque en langue bretonne (le montant en chiffres), comme j'ai l'habitude de le faire depuis plusieurs années auprès de différents commerçants ou associations. J'ai d'ailleurs moi-même déposé plusieurs fois des chèques en langue bretonne sur mon compte postal, ce qui n'a jamais posé le moindre problème. Le contrôleur a d'ailleurs accepté mon chèque dans un premier temps, et m'a remis les titres de transport. Quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai vu revenir celui-ci quelques instants plus tard, accompagné d'un collègue, m'annonçant qu'il ne pouvait accepter mon chèque, arguant que nous étions en France, que la Banque était française et qu'il était impossible de rédiger un chèque dans une autre langue que le Français.

J'ai refusé d'émettre un nouveau chèque en Français. A partir de ce moment-là, le contrôleur m'a menacé de verbalisation, qu'il préviendrait la force publique qui m'attendrait à mon arrivée à Rennes. Il a téléphoné à plusieurs reprises, «à la plate-forme».

A l'arrivée en gare de Rennes, deux agents de sécurité armés nous ont « accueillis ». Ces agents m'ont à nouveau demandé de faire un chèque en Français ce que j'ai refusé, expliquant à nouveau que j'avais bien payé mon titre de transport, que j'avais fourni ma pièce d'identité, que la Banque Postale n'avait jamais refusé de payer mes chèques dont la somme en lettres était rédigée en Breton et que c'était la SNCF qui refusait mon paiement. Nous avons donc été verbalisés au motif de voyage sans titre de transport et nous avons été contraints de signer ce procès-verbal sous la menace d'appel aux forces de l'ordre (il était déjà près de 22h et nous devions rentrer en voiture à notre domicile situé dans les Côtes d'Armor, pour que je puisse me rendre à mon travail le lendemain matin).

Cette situation déjà très disproportionnée au regard des faits s'est accompagnée de questions et de commentaires tout à fait déplacés, dont je souhaite rapporter quelques uns ci-après :

*L'agent de sécurité* : Vous refusez encore de faire le chèque en Français ?

- Oui je refuse, j'ai payé mon billet, mon chèque est valable. Je ne rédigerai pas de nouveau chèque.

*L'agent de sécurité* : Alors vous allez être verbalisée ! C'est bête, c'est vraiment bête !

- Je suis d'accord c'est très bête.

*L'agent de sécurité* Vous travaillez ?

-oui je suis d'ailleurs enseignante bilingue en Breton et en Français et mon employeur est l'Education Nationale.

*L'agent de sécurité* : Franchement ça vous apporte quoi tout ça ?

-Je suis attachée à la langue de ma région, je l'enseigne, et je souhaite l'utiliser au quotidien chaque fois que cela est possible. C'est tout.

*L'agent de sécurité* Des gens comme vous on en voit, il y en a qui s'enchaînent aux rails...

Vous avez déjà eu un PV d'infraction auprès de la SNCF ?

- Non jamais, je voyage très souvent en train et j'ai l'habitude de payer mes titres de transports.

*L'agent de sécurité* On est en France, vous ne vous considérez pas comme Française ?

- Nous sommes aussi en Bretagne et en Europe où l'on respecte normalement les minorités culturelles et linguistiques qui ont des droits. Et d'ailleurs on peut apprendre le breton sans être breton de même que l'on apprend aussi d'autres langues

*Le contrôleur* : Il ne doit pas y avoir beaucoup de gens pour apprendre alors qu'ils ne sont pas Bretons. Oui moi j'apprends des langues qui servent, parce que là vraiment j'arrive pas à comprendre...Encore que vous fassiez ça entre Bretons...

-C'est incroyable nous sommes à Rennes, capitale de la Bretagne, la langue bretonne est présente sur le TER que l'on aperçoit (Rannvro Breizh) et la signalétique de la Gare et je suis traitée comme une criminelle pour avoir écrit « kant seizh euro ha tri-ugent » sur un chèque.

*L'agent de sécurité* Nous, nous consultons des experts, nous exécutons les ordres.

Pour clore cette conversation infructueuse j'ai prononcé quelques paroles en Breton « N'eo ket gwir an dra-se, ne m'eus ket gwelet se james ! »

A quoi l'agent de sécurité armé a répondu qu'il se sentait insulté et que ça pourrait mal se terminer.

La conversation s'est achevée, nous avons quitté la gare de Rennes pour prendre le métro, munis de nos procès-verbaux de 136,50 euros chacun !

J'insiste sur le fait que je me suis sentie humiliée et offensée par ces paroles déplacées et impensables dans la France du 21 ème siècle.